

DEPARTEMENT

Séance du 25 mars 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Mesdames HUGLY Daniela, BRETON Magali, et Monsieur RAMILSON Gilles.

Qui ont pris part
à la délibération : 8

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

Date de la convocation :
18 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Cession de parcelles en faveur de la commune au niveau de l'impasse du Trèfle Étoilé

Monsieur le maire expose à l'assemblée des divisions parcellaires effectuées par un géomètre au niveau de l'impasse du Trèfle Étoilé.

Les parcelles constituant la voirie de cette voie se décomposent comme suit :

- une parcelle d'une superficie de 311 m², détachée de la parcelle B579 appartenant à Monsieur GUILLAUD Frédéric ;
- une parcelle d'une superficie de 296 m² référence B597 en indivision avec les propriétaires des nouvelles habitations de l'impasse du Trèfle Étoilé.

Soit un total de 607 m² qui serait cédé à la commune à l'euro symbolique suite à validation par les différents propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession des parcelles à la commune telles que définies ci-dessus, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote : - Pour – 8 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2025 22

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20250325-2025-22-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025